

03 oct 2013 -17:28

Appartient à Conseil des ministres du 4 octobre 2013

Pavoisement des édifices publics

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Joëlle Milquet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant le pavoisement des édifices publics.

A la suite de l'avènement du roi Philippe le 21 juillet dernier, le projet a pour objectif d'ajouter de nouvelles dates lors desquelles le drapeau national et le drapeau européen doivent être arborés aux édifices publics :

- le 20 janvier, jour de l'anniversaire de la reine Mathilde
- le 15 avril, jour de l'anniversaire du roi Philippe
- le 4 décembre, jour de l'anniversaire de mariage des souverains

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
<http://www.milquet.belgium.be>